

L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est une école nationale supérieure d'art dramatique.

Elle est habilitée par le ministère de la Culture à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC) et le Diplôme d'État de Professeur de Théâtre (DEPT). Implantée à Cannes (1^{ère} et 2^{ème} année du DNSPC) et à Marseille (3^{ème} année DNSPC et DEPT).

Son action s'inscrit en priorité sur le territoire de la Région Sud avec de nombreux partenariats sur le plan national et international.

Le nombre de personnes en formation à l'ERACM est de trois promotions de 14 étudiants (42), 34 stagiaires en formation pour le DE et des accueils réguliers d'étudiants étrangers, soit en moyenne 80 apprenants.

L'équipe permanente de l'ERACM compte 12 permanents (11,5 ETP) répartis sur les deux villes dont 3 mobiles en fonction des opérations. Le nombre de formateurs est de 3 équivalents temps plein, soit un par cohorte. Le nombre de techniciens intermittents est équivalent à 1,5 temps plein.

L'école est le partenaire artistique des options de spécialité des lycées Bristol (Cannes) et Marseilleveyre (Marseille).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, elle bénéficie d'un budget de 1,6 M€. Elle est financée par la région Sud, le ministère de la Culture, la ville de Cannes, la ville de Marseille et le conseil départemental des Alpes-Maritimes.

MISSIONS

En tenant compte des spécificités de l'école et de son projet actuel, elle/il aura pour mission de concevoir et de mettre en œuvre un projet conforme au cahier des charges d'une école nationale supérieure d'art dramatique.

1 - Élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique.

Coordination du conseil de perfectionnement sur lequel s'appuie la directrice ou le directeur pour élaborer le projet pédagogique artistique et culturel de l'école.

Ce projet prendra en compte les valeurs portées par la structure, les grandes orientations validées par les partenaires publics et la convention pluriannuelle d'objectifs (2025/2029).

Responsable de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'école approuvé par l'assemblée générale en étant particulièrement attentif à la diversité des esthétiques et des parcours artistiques ainsi qu'à la place de l'Éducation Artistique dans le projet.

Mise en œuvre d'une politique d'insertion professionnelle en veillant au soutien à la création artistique et au développement des artistes notamment par le suivi du FIJAD (Fonds d'Insertion aux Jeunes Artistes Dramatiques).

2 - Direction de l'ensemble des services de l'ERACM.

Garant des objectifs financiers définis par l'Assemblée Générale dans un dialogue permanent avec ses partenaires publics dont l'ERACM est l'opérateur.

Optimisation des ressources financières et développement d'une stratégie de recherche de recettes nouvelles.

Entretient un dialogue social permanent avec les salariés de l'ERACM.

Fédère les équipes autour du projet pédagogique de l'École.

Sa démarche devra s'inscrire dans une démarche RSE et intégrer les enjeux de la transition écologique, de l'égalité Femmes/Hommes et de l'inclusion.

Respect des dispositions réglementaires et conventionnelles.

Présentation du rapport annuel d'activité à l'Assemblée générale ordinaire.

Possibilité de recevoir du Président toutes les délégations de pouvoir nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Établissement des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'association et responsabilité de leur exécution après approbation par l'Assemblée Générale.

Toute modification substantielle du budget devra être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Responsable du choix des personnels administratifs, après avis du bureau. Toute embauche d'une personne en contrat à durée indéterminée devra être soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Délégation de signature (définie dans le règlement intérieur) concernant les engagements des dépenses courantes et les contrats d'engagement à durée déterminée, dans le cadre du budget annuel approuvé par l'assemblée générale.

Tous les cinq ans, la directrice ou le directeur présentera à l'approbation des membres du Conseil d'Administration un rapport d'activité et son projet pédagogique pour les cinq années suivantes.

SPÉCIFICITÉS DU POSTE / CONTRAINTES / SUJÉTIONS

- Poste ouvert à tous statuts dont fonctionnaires de catégorie A en disponibilité (toutes fonctions publiques, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative)
- Contrat à durée indéterminée à temps complet.
- Mandat de 5 ans, renouvelable.
- Localisation : Cannes (06400) avec déplacements sur Marseille et à l'échelle nationale et internationale.

- Permis B obligatoire.
- Rémunération : sur la base 4000 Euros bruts mensuel selon expérience.
- Très grande disponibilité attendue.

PROFIL RECHERCHÉ

Solide expérience dans le champ de la formation / pédagogie :

- Fortes compétences dans les techniques de formation de l'acteur.

Bonne connaissance des réseaux professionnels (cinéma et spectacle vivant) ; Parfaite connaissance des enjeux territoriaux et des politiques publiques, forte capacité à travailler en coopération avec les tutelles ; Capacité de mise en synergie.

Qualités relationnelles :

- Sens de l'écoute, du service et de la diplomatie ;
- Sens du travail en équipe et avec les partenaires institutionnels et associatifs ;
- Qualités d'adaptation et de contact avec différents interlocuteurs ;
- Savoir animer des groupes et réunions.

Rigueur, sens de l'organisation ; Pragmatisme, goût de l'initiative ; Dynamisme, réactivité, disponibilité ; Expérience dans la direction d'une structure.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures (curriculum vitae, lettre de motivation, date de disponibilités) sont à adresser avant le **2 février 2025 uniquement par courriel** au Président de l'ERACM : p.rondin@eracm.fr

Deux candidates et deux candidats seront alors sélectionnés.és par je jury de recrutement.

Un dossier présentant l'ERACM, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, le dossier d'accréditation, le programme d'activité et tous les éléments utiles à l'élaboration seront remis aux candidats sélectionnés.

Les candidates(ts) devront finaliser leur **note d'intention avant le 23 mars 2025** et l'adresser au Président de l'ERACM par courriel.

Ils seront invités à présenter leur projet devant le jury de sélection.

A l'issue des délibérations la personne retenue pour le poste de direction sera proposée à l'approbation du Conseil d'Administration de l'ERACM.

INFORMATIONS

Mme Corine Gabrielli
compta@eracm.fr - 04.97.06.61.95

DÉPÔT CANDIDATURE ET NOTE D'INTENTION
Mr le Président de l'ERACM
p.rondin@eracm.fr

La prise de fonction est fixée au 1er septembre 2025.